

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 2 septembre 2020 vous avez prescrit la modification 2 du PLU de Ploudalmézeau. Cette révision était soumise à examen de l'autorité environnementale. Son rapport, communiqué le 21 décembre 2020 remet en cause la plupart des points motivant la révision et concluait à la nécessité d'une enquête environnementale. Ensuite il nous faut attendre 6 mois , le 9 juin 2021 pour qu'une délibération du conseil communautaire prescrive la concertation préalable sur le projet. Depuis grand silence et face à cette grande discrétion sur le sujet, il serait étonnant que des commentaires d'habitants aient été inscrits sur les registres normalement ouverts à la mairie de Ploudalmézeau comme au siège de la CCPI.

Pourtant ce rapport met le doigt sur un sujet très délicat pour notre commune. Alors que les permis de construire et de lotir sont délivrés en nombre (Mme le maire s'est abstenue de donner un chiffre, lors de ses vœux, nous disant simplement que nous construisons beaucoup. Nous retiendrons simplement le chiffre pour les 10 premiers mois 117 accordés, pour 35 prévus au SCOT), et ceci malgré la mission d'autorité environnementale qui souligne les dysfonctionnements de notre station d'épuration de Ranterboul.

Considérant que les dysfonctionnements et la non-conformité sur plusieurs points des réseaux d'eaux usées et de la station d'épuration de Ploudalmézeau-Ranterboul contribuent à la dégradation de la masse d'eau du Kouer ar Froud (qualité écologique médiocre) et à la qualité bactériologique insuffisante de la plage de Tréompan qui en constitue son exutoire et ont conduit à la fermeture préventive de ce site en 2018 ;

Considérant que l'absence d'éléments dans le dossier relatif à d'éventuels travaux de mise en conformité des capacités épuratoires de la commune ne permet pas de conclure à l'absence d'incidence notables sur l'environnement dans la mesure où la totalité des nouveaux projets d'urbanisation sont situés dans le périmètre d'assainissement collectif et pourront de la sorte amplifier les dysfonctionnements susmentionnés et les pollutions dans un milieu particulièrement sensible ;

Par ailleurs, le rapport sur la qualité de l'eau et assainissement présenté au conseil en fin d'année mais datant de mai 2021 fait état, entre autre, de 73 déversements en tête de station pour 9 l'année précédente.

La Police de l'Eau indique de plus qu'elle détient le pouvoir de suspendre les autorisations d'urbanisme sur la commune si des mesures d'amélioration ne sont pas mises en œuvre.

« Station Epuration Ranterboul :

- 73 déversements en tête de station
- Rejet eau brute dans milieu naturel
- Pas d'auto surveillance réglementaire sur la surverse
- Lancement d'une Maitrise d'œuvre dans le cadre de la sécurisation de la Station d'épuration de Ploudalmézeau Juin 2021 »

Rapport police de l'eau du 6 mai 2021 sur l'exercice 2020 :

REMISE EN CONFORMITE:

• Mise en oeuvre d'un programme d'action approuvé (art. 12 de l'arrêté du 21/07/2015): **NON**

Je vous informe dès à présent que certains projets, en raison de leurs caractéristiques propres, pourraient causer un risque sanitaire en raison du surplus d'eaux usées qu'ils occasionneront dans le système d'assainissement. Au regard de l'article 111-2 du code de l'urbanisme, le service chargé de la police de l'eau est en mesure de demander la suspension des autorisations d'urbanisme et ce, même si le PLU n'interdit pas le projet.

Compte-tenu des non conformités mises en évidence dans ce courrier, il vous appartient de prendre toute disposition pour remédier à cette situation irrégulière.

Un autre point : le 13 décembre 2021 l'autorité environnementale rend un nouveau rapport, cette fois, il s'agit de celui relatif à la modification 1 du PLU de Landunvez. Constat identique au précédent rapport sur la révision du PLU ploudalmézien, rajoutant simplement qu'il n'y a toujours pas eu d'annonce de travaux de mise en conformité des réseaux et des capacités épuratoires de la station.

Considérant que les dysfonctionnements et la non-conformité sur plusieurs points des réseaux d'eaux usées et de la station d'épuration de Ploudalmézeau-Ranterboul contribuent à la dégradation de la masse d'eau du Kouer ar Froud (qualité écologique médiocre) et à la qualité bactériologique insuffisante de la plage du Château, située à l'exutoire du bassin versant des hameaux de Trémazan et Kersaint, ayant conduit à sa fermeture préventive depuis 2019 ;

Considérant que l'absence d'éléments dans le dossier relatifs à d'éventuels travaux de mise en conformité des réseaux et des capacités épuratoires de la station d'épuration de Ploudalmézeau-Ranterpoul ne permet pas d'exclure des incidences notables sur l'environnement, dans la mesure où une partie significative des projets de densification de l'urbanisme portant sur les zones UHC2

et UHI concerne les hameaux de Kersaint et Trémazan situés dans le périmètre d'assainissement collectif traité par cette station ;

Malgré cela, le menu du Conseil Communautaire du 15 décembre 2021 fait état de la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement de Trémazan à Landunvez

Cette extension de réseau ne pouvant que se raccorder au secteur de Kersaint lui-même raccordé à la station de Ranterboul ;

CONTRATS DE SERVICES

Montant compris entre 5 000,00 € HT et 89 999,99 € HT

Réf.	Objet/Lot	Date de notification	Montant maximum HT	Titulaire	Code postal
M21-105	Maîtrise d'œuvre pour l'extension du siège du Parc Naturel Marin d'Iroise au Conquet	22/11/2021	63 880,00 €	ArKo Architecte	29 800
M21-120	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte des sites internet du Pays d'Iroise	22/11/2021	24 400,00 €	Silaos	17 000
M21-127	Maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées de Trémazan à Landunvez	22/11/2021	26 250,00 €	Geo ² Concept	29 460
M21-130	Réalisation de plans de récolement pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement	16/11/2021	11 520,00 €	Créative Topo	29 000

Monsieur le Président, comme de nombreuses personnes et associations, nous ne comprenons pas cette situation :

- D'un côté, la station d'épuration de Ranterboul ne fonctionne pas correctement, vous n'annoncez ni travaux ni mesures correctives
- D'un autre nous venons d'y raccorder le secteur Fontaine Blanche pour 71 points, Tréompan Kervao est en cours, d'autres quartiers suivront pour 300 logements.
- De nombreux permis de construire et de lotir continuent d'être accordés y compris sur Lampaul.
- Vous prévoyez aussi de raccorder le quartier de Trémazan à cette station.

Quelles mesures comptez vous prendre face à la menace de la Police de l'eau d'arrêter d'autoriser la délivrance des permis de construire sur notre commune ?

Enfin au niveau des révisions des documents d'urbanisme, nous avons déjà abrogé après 5 ans de travaux la révision générale du PLU initiée en 2014, un point relatif à la création d'un camping a été enlevé de la révision 1 du Plu, comptez-vous mener à son terme la modification 2 de notre PLU ou le conseil communautaire procédera-t'il de nouveau à une abrogation ?

En espérant que vous voudrez bien éclaircir cette situation, bien cordialement

René PELLEAU , Chantal QUIVORON
Conseillers municipaux Osons Ploudal-Portsall